

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu, tenue au 126, rang de l'Église de Saint-Marcel-de-Richelieu, dans la salle communautaire, le lundi 3 octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 37 par madame Marguerite Desrosiers, mairesse de Saint-Marcel-de-Richelieu.

22-10-151

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

22-10-152

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2022, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5,1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les factures payées durant le mois de septembre 2022 se chiffrent à 413,91 \$.

22-10-153

5,2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2022, pour une somme de 47 936,99 \$;

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim à en effectuer le paiement.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

France St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim

5,3 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose l'état des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2022 comparativement au 30 septembre 2021 et l'état des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2022 comparativement au budget accordé en date du 31 décembre 2022.

22-10-154

5,4 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2023

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoyant que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2023.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à **19 h 30**:

Les 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai, 5 juin, 3 juillet, 14 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

22-10-155

5,5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FDR ET AUTORISATION DE SIGNATURE — PROJET DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire se doter de deux (2) bornes de recharge électrique;

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible au Fonds de développement pour la municipalité afin de faire l'acquisition et l'installation de ces deux bornes de recharge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au FDR et d'AUTORISER France St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu tous les documents relatifs à cette demande.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est discuté lors de cette séance.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7. TRANSPORT ROUTIER

- 22-10-156 7,1 ENGAGEMENT DES CHAUFFEURS SUPPLÉANTS POUR LA PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT HIVERNAL 2022-2023

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 22-10-157 7,2 APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT CONCERNANT L'INDEXATION DU PRIX DU BITUME, LA FERMETURE ET LA MISE EN SERVICE DU RÉSEAU D'AQUEDUC — TRAVAUX DE STABILISATION DU RANG DU BORD-DE-L'EAU NORD

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'émettre une directive de changement pour les travaux de stabilisation du rang du Bord-de-l'Eau Nord en ce qui concerne l'indexation du prix du bitume, la fermeture et la mise en service du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains recommande la signature et le paiement de ces directives de changement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'AUTORISER la signature et le paiement des directives de changement concernant l'indexation du prix du bitume, la fermeture et la mise en service du réseau d'aqueduc.

- 22-10-158 7,3 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 — TRAVAUX DE STABILISATION DU RANG DU BORD-DE-L'EAU NORD

CONSIDÉRANT la réception du décompte numéro 3 de l'entrepreneur GESTIMACTION INC. en regard de la réalisation des travaux de stabilisation du rang du Bord-de-l'Eau Nord pour la période se terminant le 1^{er} septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains approuve les travaux et recommande d'en faire le paiement de 6 011,57 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 6 011,57 \$ pour les travaux de stabilisation du rang du Bord-de-l'Eau Nord.

- 7,4 SUIVI DES TRAVAUX DE VOIRIE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Luc Chamberland fait un compte rendu des travaux qui ont été faits durant le mois de septembre. Il informe le conseil qu'il n'a pas encore eu de nouvelles en ce qui concerne les travaux qui doivent se faire pour la toiture du garage.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

- 22-10-159 8,1 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre a dressé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour l'année 2023 s'élève à 99 485 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte les prévisions budgétaires déjà approuvées par le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice 2023, tel que soumis.

8,2 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe par intérim dépose au conseil le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable. Le rapport indique une bonne gestion de l'eau par la municipalité durant l'année concernée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9,1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2022. Deux avis d'infraction ont été donnés pour cette période, aucune plainte n'a été reçue.

22-10-160

9,2 DEMANDE D'APPUI DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique et à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable, représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et entraînera des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE pour une même superficie de 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et de la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et à la transformation de feuillus durs;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

(Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Mélanie Hardy, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents DE RECONNAÎTRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'APPUYER les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce, dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

22-10-161

9,3 DEMANDE D'APPUI PAR LE COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AFIN DE DÉPOSER UN PROJET AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR)

CONSIDÉRANT QUE le Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, les municipalités, les citoyens et les organismes afin de créer des projets qui ont les objectifs suivants :

- Contribuer à l'augmentation de la biodiversité, au verdissement et à la lutte aux îlots de chaleur;
- Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et des écosystèmes;
- Établir des sources de nourriture pérennes qui vont contribuer à la sécurité alimentaire;
- Développer la solidarité, la cohésion et l'entraide communautaire;
- Promouvoir des principes de saine alimentation et de bonnes habitudes de vie;
- Faire découvrir aux citoyens des variétés fruitières indigènes;
- Bâtir un réseau connecté de projets et d'acteurs en agriculture urbaine sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite devenir l'hôte d'un projet de forêt nourricière;

CONSIDÉRANT QUE le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie la demande d'aide financière du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

l'environnement maskoutain (CCCPEM) pour la réalisation du projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière.

9,4 SUIVI — DOSSIER ÉGLISE

Un suivi est fait sur le dossier de l'église par monsieur Luc Chamberland.

10. LOISIRS ET CULTURE

10,1 COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE PORC-T

Ce point est reporté à une séance ultérieure vu l'absence de l'agente en loisir.

11. POINTS D'INFORMATION ET CORRESPONDANCE

- 11.1 **Municipalités de Saint-Louis, Saint-Liboire, La Présentation, Saint-Damase, Saint-Hugues, Saint-Pie** : Résolution en appui à la Municipalité de Sainte-Hélène au sujet des camps de jour;
- 11.2 **MRC des Maskoutains** : Courriel invitant le conseil à prendre connaissance des appels de projets du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations; communiqué de presse (c'est le temps de soumettre vos candidatures); Résolution 22-09-320 sur le programme d'aide financière pour la formation des pompiers — volet 1 et 2 — partage des sommes; résolution 22-09-321 sur la semaine québécoise de réduction des déchets 2022; résolution 22-09-323 sur un projet de développement d'une piste cyclable; résolution 22-09-325 sur le rapport annuel 2021 — programme de prévention – service régional de prévention de la MRC des Maskoutains; Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 21-289 modifiant le règlement numéro 03-138 au Schéma d'aménagement;
- 11.3 **Régie d'aqueduc Richelieu Centre** : Procès-verbal de la séance du 15 septembre dernier;
- 11.4 **Simon-Pierre Savard-Tremblay** : Correspondance nous annonçant l'ouverture du programme Fonds pour l'accessibilité et la sécurité des personnes en situation de handicap;
- 11.5 **Sécurité civile** : Invitation au colloque sur la sécurité civile.

12. SUJET DIVERS

Mesdames Marguerite Desrosiers et Mélanie Hardy font un compte rendu des congrès de la FQM.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

22-10-162

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 05.

Marguerite Desrosiers, mairesse

France St-Pierre, directrice générale
et greffière-trésorière adjointe par intérim